

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Commune de Couvron-et-Aumencourt

SEANCE DU 25 JUIN 2018

Présents : Solange CAMUS, Claudine CHAMPION, Claudine KUSWIK, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Carole RIBEIRO, Gilles TAMBOURET

Représentés : Annick OHLERT par Dominique LEBLOND

Absents : Michèle LAMBERT, Nadine TAMBOURET

Secrétaire : Madame Claudine CHAMPION

2018-009 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

2018-010 - Reversement de titres.

Madame la Vice-Présidente fait savoir à l'assemblée que le CCAS a placé en 2009 la somme de 16 547.31 € en emprunt d'Etat (OAT) pour une durée de 9 ans au taux de 4%.

Ces titres sont arrivés à échéance et ont été remboursés le 25 avril dernier pour un montant de 15 875 €.

Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée d'étudier les possibilités qu'offre ce reversement.

Après avoir débattu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de :

- Ne pas refaire un nouveau placement ;
 - Investir dans un nouveau véhicule, en mutualisant les moyens avec la commune (il est envisagé la revente du Dacia Dokker, en accord avec la municipalité) ;
- Les points suivants devront être étudiés au préalable (l'avis du Conseil d'Administration sera requis)
- o Définir les besoins exacts du CCAS et de la commune et établir des devis ;
 - o Définir le montant de la participation de la commune ;
 - o Estimer le prix de revente du Dacia Dokker ;

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8+1	9	0	0	0

2018-011 - Manifestations de fin d'année en faveur des aînés.

Vu la décision du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de :

- Maintenir l'organisation du repas de l'amitié dans les conditions suivantes :
 - o Ouvert aux personnes de 60 ans et plus et leur conjoint ;
 - o Fixer la date au dimanche 2 décembre 2018 à 12h au foyer rural ;
- Maintenir la distribution de colis aux aînés dans les conditions suivantes :
 - o Ouvert aux personnes âgées de 70 ans et plus (nées en 1948 et avant) ;
 - o Ces personnes auront le choix entre le colis ou la participation au repas de l'amitié ;
 - o Distribution prévue le vendredi 21 décembre 2018 en journée.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8+1	9	0	0	0

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h45.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 27 juin 2018

Le Maire,

Carole RIBEIRO

